

Fondé en 1893

DE ROUBAIX TOURCOING

Fondé en 1893

Téléphones : A LILLE. N° 1.02
A ROUBAIX. N° 3.28
A LENS. N° 4.02

ABONNEMENTS JOURNAL 6 mois 1 an
Nord et Départements limitrophes... 4 fr. 50 9 fr. 18 fr.
Autres Départements... 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.

PUBLICITE
Annonces et Réclamations sont reçues directement aux Bureaux du Journal
et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger.

Samedi 18 Juin 1910

UN DOUBLE CRIME A TOURCOING : Un mineur de Billy-Nontigny tue sa femme et l'ami de sa belle-mère

C'EST DEMAIN DIMANCHE

que commencera la publication de notre

Nouveau Feuilleton

LA VIERGE

Par Emile BERGERAT

Deja nos lecteurs ont été conquis et charmes par un roman du même auteur : « LE CHEQUE », que nous avons publié récemment.

Comme le « Chèque »

LA VIERGE

fall partie de l'admirable série des « DRAMES DE L'HONNEUR » qui ne contribua pas peu à la gloire de l'illustre Caliban, du spirituel et délicat conteur, du philosophe libre et est

EMILE BERGERAT

LA VIERGE

que le grand écrivain a étudiée, c'est une jeune fille moderne, élevée selon les principes de la morale chrétienne, et condamnant farouchement, au nom de ces mêmes principes, des êtres bons et aimants qui ont entouré son enfance de soins exquis.

Éveillée enfin, par l'amour, à un sentiment plus réel de la justice, du devoir et de la conscience,

LA VIERGE

en devenant femme, qu'elle le mal qu'elle a fait, et sait retrouver, pour ceux qui l'aiment, le bonheur qu'ils croient perdu à jamais.

Nous ne doutons pas que nos lecteurs nous sachent gré de leur avoir fait connaître cette nouvelle œuvre :

LA VIERGE

par Emile Bergerat

OPINIONS

La question du travail

Le gros succès fait par la Chambre aux discours de Thomas et de Lauche est, de l'opinion de tous les parlementaires avisés, le grand événement du début de la session.

Et comment s'en étonner, au vingtième siècle, une question plus actuelle, plus vitale que celle du Travail ?

La question électorale, en effet, si prépondérante qu'elle paraisse actuellement dans la préoccupation parlementaire, n'est et ne peut être qu'une question de forme, préface (nécessaire, il est vrai) des réformes profondes que la démocratie ouvrière attend d'un Parlement mieux recruté, débarrassé des servitudes locales, véritablement et exclusivement préoccupé des intérêts nationaux.

Et quant à la question fiscale, si obsédante pour la France comme pour les autres nations, on ne saurait mieux la caractériser qu'en disant que les pouvoirs publics la subissent.

Il est incontestable, au contraire, que les questions ouvrières intéressent, passionnent le Parlement autant que l'opinion publique. Les applaudissements recueillis par Lauche, même sur les bancs du centre et de la droite, montrent que le Parlement a la sensation très nette que les droits du travail, méconnus par le Code civil et insuffisamment protégés par les lois ultérieures, appellent une réorganisation législative d'ensemble.

Cette actualité de la question ouvrière n'a pas échappé au gouvernement lorsqu'il a proposé, dans sa Déclaration, de proposer au Parlement « tout un ensemble de dispositions législatives qui formeront le cadre de la charte d'organisation générale du travail » et qui comporteront : « le droit de conclure des contrats collectifs, l'extension de la capacité civile des syndicats, l'établissement du crédit ouvrier, la faculté de former entre le capital et le travail des sociétés qui assureront à

« celui-ci une part légitime des bénéfices réalisés en commun ».

Mais peut-on dire que cette formule, que cette « charte » pour employer l'expression de la Déclaration, corresponde aux besoins de la démocratie ouvrière ? Il est permis d'en douter.

Sans doute les contrats collectifs se multiplient depuis plusieurs années et il est regrettable que le Parlement n'ait pas encore abouti à mettre sur pied la proposition de loi, déposée depuis plusieurs législatures, sur cette matière. Mais, en ce qui concerne les autres articles de la charte gouvernementale, et qui, procédant tous de la vieille utopie participationniste, ne sauraient être accueillis que sous toutes réserves par le Parti socialiste, ils soulèvent, à mon sens, une objection décisive : c'est qu'ils ne répondent pas aux préoccupations actuelles et générales de la classe ouvrière.

Il est possible que certains groupes d'ouvriers désirent aboutir à une promesse (qui fatalement d'ailleurs les mettrait en opposition avec la classe ouvrière, l'expérience des coopératives de production est, à ce point de vue, décisive) ; mais, dans son ensemble, que désire le prolétariat ?

Ce que désire le prolétariat ce sont des conditions humaines et rémunératrices de travail : « fair wages and short days » (de forts salaires et de courtes journées) comme disent les Trade Unions ; « bien-être et liberté », comme le porte en exergue notre label confédéral.

Or, à cet égard, la Déclaration ministérielle est tout à fait insuffisante. Elle annonce bien les crédits pour l'application de la loi générale sur les retraites, mais contrairement à ce qu'on attendait par la plupart des députés actuels au cours de leur campagne électorale, elle est muette sur le perfectionnement, pourtant si nécessaire, de cette loi !

Elle ne parle ni de la loi Berteaux, réclamée avec insistance par les chômeurs, ni des réformes sans cesse revendiquées par nos ouvriers pour la perfectionnement de leurs retraites et l'insuffisance de la vraie journée de huit heures !

Dans les rapports publiés par le ministère du Travail, le ministre et les hauts fonctionnaires du département déclament avec insistance de ce que les lois qui limitent la durée de la journée du travail, protègent les femmes et les enfants contre le surmenage, ou assurent l'hygiène et la moralité des ateliers ne sont pas respectées. Et cependant la Déclaration se borne à faire un éloge « dévot » des lois déjà votées, sans révéler les situations nécessaires pour leur application !

Ce sont là de graves lacunes dont le prolétariat a raison de s'inquiéter. Et c'est ce que Lauche, porte-parole de la classe ouvrière, soutenu par les applaudissements pré-éminents de la Chambre, a signalé avec une énergie et une sévérité légitimes, au gouvernement et au pays.

Le ministère saurait-il culmer par ses déclarations et surtout par ses actes les revendications de la classe ouvrière ? Le Parlement, doté d'un groupe socialiste nombreux et ardent et composé, en grande partie, d'hommes nouveaux, convaincus par leur formation intellectuelle de la prédominance des questions sociales sur les questions purement politiques, saura-t-il exiger du gouvernement autant de fermeté pour obtenir les quelques millions nécessaires à réaliser les réformes ouvrières qu'il en a mise à proposer des milliards de la marine ? Ou bien, dominé par l'influence des classes industrielles et financières, le Parlement se laissera-t-il aller à une politique de « gouvernement social et de réaction capitaliste » ?

La solution qu'il adoptera aura une importance décisive non seulement sur l'évolution du statut ouvrier mais sur les destinées du parlementarisme lui-même.

Suivant la confiance qu'elle montrera à la démocratie ouvrière, la Chambre pourra donner au parlementarisme ou en éloigner définitivement les sympathies prolétariennes.

Raoul BRIQUET,
Député du Pas-de-Calais.

Hier & Aujourd'hui

Le discours de Viviani

Viviani a prononcé jeudi à la Chambre un très beau discours ; il lui valut une ovation très méritée. M. Lauche, ancien ouvrier mécanicien, avait dirigé contre le ministre du travail un réquisitoire fort âpre et absolument injuste. Il s'était fait écouter cependant, son discours paraissait égaré sur des faits précis ; il était bon de statistiques ; malheureusement elles étaient inexactes. Le ministre a rectifié les erreurs ; de tels incidents sont fréquents dans la vie parlementaire, il n'y a pas lieu de y attacher grande importance, la bonne foi du nouveau député de l'onzième arrondissement de la Seine n'étant mise en doute par personne.

La question est plus haute. Il n'est pas un socialiste, très certainement, qui, en dehors de ses préoccupations sur les larges poitrines,

LES VOLEURS INTERNATIONAUX



Le trio arrêté à Lille

Au centre : Brihary. — A gauche : Ehrschinger. — A droite : Schon.

des Congrès et des réunions publiques, ne reconnaissent que Viviani, depuis son arrivée au pouvoir, a fait largement tout son devoir de ministre socialiste ; qu'il a défendu avec ardeur et avec succès les lois ouvrières, les réformes sociales, qui relèvent de son département ; qu'il s'est révélé à la Chambre et au Sénat, l'avocat averti et passionné des intérêts des travailleurs ; que personne dans sa situation n'eût pu faire meilleure besogne que celle qu'il a accomplie. Dans ces conditions le parti socialiste unifié est gagné en dignité en se montrant juste.

Le Congrès lui a répondu en applaudissant vigoureusement le ministre du travail lorsqu'il a étiqueté la campagne systématique de dénigrement entreprise contre les ouvriers par ceux qui s'efforcent les délégués autorisés de la classe ouvrière.

« On lui dit donc cette vibrante péroraison : « Croit-on que la loi sur les syndicats n'aurait pas eu de meilleurs résultats si, dès son origine, elle ne s'était pas heurtée aux attaques des travailleurs ? »

« Et la loi sur les retraites, votée par l'immense majorité de la Chambre, n'aurait-elle pas été un échec critique, rallée, battue ? »

« C'est à cette chose que la responsabilité ministérielle et à la responsabilité morale de ceux qui, après avoir voté des lois, s'en vont le lendemain devant le pays. »

« Il vous miroie que vous ne voyez pas les lois sociales, si vous devez ensuite assassiner par des dehors l'œuvre à laquelle vous avez voté ? »

« Il n'est pas possible de faire appliquer des lois si on a le dédain de cette œuvre, si on se contente d'une atmosphère d'indifférence et d'hostilité. »

« La réponse est rude sans doute, qui oserait dire qu'elle n'est pas méritée. »

G. DESMANS.

CHRONIQUE

La vierge de Pierre

« Une fois qu'on a écrit, moult portant une plume, on se dresse à la pointe de Perséphone, au-dessus des flots, droite au milieu des agaves. »

« Elle n'est pas, en exaltant, une femme est assise, son front est penché vers la terre et son regard est, et comme cassé en deux, est secoué par de longues sanglots. »

« Parfois elle se lève, regardant, regarde un instant la nuit en silence, puis retombe dans son attitude accablée. »

« Elle n'est que pour l'interroger encore, à ce qu'il anxieux le mystérieux horizon des nuages et laisse et se jette à deux mains dans un cri de « Violette », cette godolite de Palmier, le dur pilon, non raccourci par les rafales, s'élève par les plus d'obscure brève, impossible, à la Vierge de Pierre. »

« Plus du soleil, deux petits enfants poussaient en riant des sauterelles sur les herbes croissantes. »

« Dans cette malheureuse nuit salée sur cet au-delà de grand, où résonnent tant de souffrances, je reconnais bien vite une des vierges de la « Violette », cette godolite de Palmier, dans le désert, dans les mers d'Islande avec ses vingt-cinq hommes d'équipage. »

« Elle n'est pas venue. »

« D'instinct, le langage sur son nom, elle tremblait, relève la tête et, d'un pas rapide, s'avance vers moi, les mains levées, la face blanche, les yeux brûlés par les larmes, et d'une voix balbutiante : »

« N'est-ce pas, Monsieur que la « Violette », elle aussi, respire ? Il est impossible que l'un aussi j'ai bateau soit perdu. Non, non, cela ne peut pas être... Je vais bientôt revoir mon homme. Je l'aime tant ! Songez donc, monsieur, que nous sommes mariés depuis dix ans. »

« L'infirmité est tombée à genoux dans l'église de Kéry et que les cloches du canon ont sonné le glas... Mais mon mari m'a souvent conté que des marins qu'on crovait à jamais perdus sont revenus au pays après avoir demeuré longtemps dans des îles désertes, là-bas, bien loin... Et lui aussi reviendra... N'est-ce pas, bonne Vierge, qu'il revient, mon homme, si brave, si bon... »

« L'infirmité est tombée à genoux dans les ajoncs, et les bras ouverts en un large mouvement d'imploration, la tête rejetée en arrière, elle recamait la Vierge de Pierre. »

« Une autre femme, anonyme de noir, survint et s'agenouilla en silence 7-8 d'elle. »

sur milieu des flots de harpe, gravissant le tertre ou prient les deux veuves.

« Ils chantaient et devenaient émuement. Mais brusquement les chants et les rires s'arrêtèrent. Et, sans bruit, cherchant à dissimuler leur présence, les pêcheurs s'éloignèrent, aux anses, presque en rampant, serrant plus fort leurs petits enfants pendant qu'à leurs côtés se suspendaient leurs femmes devenues rêveuses et tremblantes. »

« Elles ont vu passer la mort. »

« Pour favoriser les départs de pêche au caprice de la « Violette », un jeune homme de vingt-huit ans à peine, qui commandait par la première fois, l'armateur avait, avec un soin loué, fait choisir d'un équipage dévoué. L'année dernière d'Islande ne fut mieux montée. Le plus âgé des marins avait trente-cinq ans. Tous étaient d'une vigueur exceptionnelle, dans à la fatigue, habiles à la pêche. »

« La « Violette » quitta le port, par un matin d'été, sur les eaux d'Islande, la population norvégienne et ses églises ornées d'admirables bois sculptés, à cette belle fête de jeunesse qui, comme émergeait dans un vent de jeunesse folle, s'en alla, au milieu de chants et de rires, des potentissantes et pressées. Puis la godolite d'écart dans la mer. »

« On parla longtemps du départ de la « Violette ». »

« D'après les renseignements que je viens de recueillir aux sources les plus sûres, la « Violette » sombra pendant une terrible tempête de neige, en ayant comme un cyclone le long de la côte d'Islande. »

« Cette date, la « Violette » péchait au sud d'Islande, non loin de la côte de Portorick, région dangereuse, hérissée de brèches, dont la ligne s'étend jusqu'à trois mille au large, mais très riche en poissons. »

« Au lieu de fuir devant le ouragan, la jeune godolite, tout soudainement, se mit à signaler son ornière commandement par une note exemplaire, tenta, coûte que coûte, de se maintenir dans les parages poissonneux qu'il avait choisis, et mit bravement à la cape, au milieu de la mer mugissante des mers d'Islande. »

« Mais la force du vent, la violence des vagues augmentaient d'heure en heure, et la godolite, malgré ses héroïques efforts de son équipage, fut prise, comme un mica aigus des eaux Westman, et se brisa. »

« D'après un récit fait par le cockman (maître de bord) du capitaine d'Islande de qui je tiens tous ces détails, la nuit du 14 au 15 mars 1909, on vit comme d'habitude de la partie de la « Violette ». »

« Ce fut, en effet, pendant cette nuit affreuse, où le vent souffla avec une violence inouïe, que les pêcheurs des îles Westman entendirent, à un mille à peine de la côte, un cri d'alarme, de véritables hurlements. Mais toute tentative de secours s'était vainement, à travers les ténèbres épaisses que la tempête agitait, comme un linceul sombre, sur la mer d'Islande. »

« Pendant dix heures, les cris des naufragés se firent entendre, si aigus, si prolongés, qu'ils traversèrent le bruit des flots. »

« Sans doute, les malheureux, bruyamment précipités de leur vie, viraient en miettes, s'étaient dispersés aux divers endroits, dont la mer était hérissée dans ces parages. Ils s'y cramponnaient avant d'être portés tour à tour par les vagues. »

« Longtemps, deux voix crièrent désespérément, et elles venaient si proches du rivage que les pêcheurs de Westman s'efforcèrent à voir reconnaître les têtes des naufragés sur les crêtes des vagues. »

« Puis tout appela cessa, et l'effroyable concert qui venait de se terminer, auquel s'était mêlé un instant la voix plaintive des hommes, continua avec plus de fureur, emplissant à la fois les cieux, et faisant trembler les rocs et les falaises. »

« Pendant qu'au milieu des bruyères et des rochers sauvages, le capitaine me confiait ces tristes choses, interrompant parfois son récit pour essayer ses yeux d'Islande, toutes, sauf la « Violette », se balançaient docilement au-dessous de nous, sur la mer calme et claire, chargées de poissons jusqu'au bord, et les cônes converties de langues d'argent et d'écailles de corail. »

« Sur le ciel d'un jour bien noir, glissait par roulement une blanche flottille de naufragés. »

« Repos et joie sur la terre, sur la mer, dans les cieux. »

« Les parfums, l'haï-tout des rayons, au large des chansons, Chansons joyeuses, parcellées à celle qui chantaient au départ les pauvres marins de la « Violette ». »

Armand DAYOT.

Le « Pluviôse » reste enlisé

Il faut attendre que lundi une hauteur d'eau suffisante permette de mener l'épave du submersible en forme de radoub. - On remplacera les chaînes cassées au cours de la manœuvre de vendredi

(De notre envoyé spécial)

Calais, 17 juin. — C'est à peine si j'ose écrire : il y a encore deux chaînes cassées et la manœuvre projetée subit de ce fait un retard d'une journée.

Quelle manœuvre, d'ailleurs ? On ne le sait pas bien. Tantôt on veut approcher le submersible du quai, tantôt on veut le porter plus avant dans le bassin du Paradis. Puis on décide de le mener plus arrière. Enfin on reprend le plan pour à tour considéré et abandonné de conduire le « Pluviôse » à cet état stable.

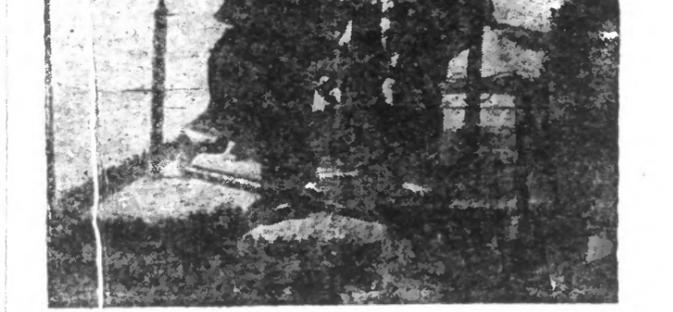
Certes on conçoit l'embarras des autorités de la marine devant l'énorme épave. Celle-ci ne se remue pas aisément. Mais les décisions qui viennent suivant les occasions, apparaissent comme de l'indécision.

L'entrée du bassin du Paradis

Cette nuit, à la marée de deux heures environ, on tenta de soulever le submersible, en ayant vers le fond du bassin où il se trouve actuellement.

Nous étions la considérant dans la nuit les bouillottes lentement des chaînes. On nous avait laissé espérer que si le « Pluviôse » pouvait être tiré sur un socle plus élevé dans cette marée nocturne, au moment du reflux, une partie du submersible serait déplacée et l'on pourrait recommencer à soulever les chaînes de la Vierge de Pierre.

Avec angoisse, du quel illuminé de pourpre par les feux électriques, nous écoutions former les bois des chaînes et rugir les chaînes qui mordaient les toles du bordage.



L'OFFICIER D'ORDONNANCE DU PREFET MARITIME FELICITANT LE D^r SAVIDAN

Les appels rauques des commandements, les halètements de la pompe du remorqueur « Tapir », crochant l'eau par hautes volées, tout cela faisait une symphonie fiévreuse et hallucinante à quoi notre anxiété prêtait un thème sauvagement lugubre.

Après une longue, longue attente, à l'heure où l'Orient se rouvrait d'une teinte rosée, on entendit les chaînes pousser un grondement plus féroce que leurs plaintes de douleur, auxquelles nos oreilles s'accoutumaient.

Les chaînes s'étaient déplacées vers la gauche d'une dizaine de mètres. La chaîne qui avait été adaptée au pont central pour servir de pomper sans s'accoupler au tirant, avait glissé lentement à la surface et nous donnait espoir par cette marche vers l'échouage.

Mais ce rougissement des chaînes ? Mais ce rougissement bien qu'il était passé quelque chose, qu'un nouveau contretemps était survenu. Les chaînes ne bougeaient plus. Les équipes s'affairaient sur la « Girafe », sur le « Tapir ».

Bientôt nous pouvions nous rendre compte qu'il n'y avait aucune chaîne au chalard arrière. Les autres se tendaient à se rompre. Une nouvelle chaîne cassa.

C'en était fait de la manœuvre. La veille avait été pour nous inutile. Ce ne serait pas encore au jour d'hui qu'on pourrait procéder à un travail utile pour l'extraction des cadavres.

L'entrée du bassin du Paradis paraît bien se perdre et c'est à désespérer de les lui arracher.

Le matin, le se passa à détacher les chaînes si péniblement mises sur les chaînes. On mit ceux-ci à quai et on les livra aux

charpentiers. La méthode devait être modifiée. On allait changer la position des chaînes. Au lieu de les poser tous deux selon un axe perpendiculaire au sous-marin, l'un d'eux formerait avec l'autre comme la grande barre d'un T.

On amena du bois par poutres sur le quai. Les équilibreurs de chaîne commencent à faillir, à sauter pour livrer des matériaux aux charpentiers de navires qui couvrent et tendent sur les chaînes.

L'eau avait été désertée par les embarcations. Les ouvriers disposent plus que les marins maîtres de l'heure.

À quoi devait aboutir cette nouvelle animation ?

M. le vice-amiral Bellue devait nous le dire, un peu, en son communiqué de 8 heures du matin.

On mettra de nouvelles chaînes

Cette note de M. le vice-amiral Bellue nous surprend dans une vague attente. Elle reste sobre en ce qui concerne l'avenir : « Les opérations auxquelles il a été procédé hier ont été reprises à la marée de la nuit avec les mêmes dispositions et dans le même but. Lorsque le sous-marin a commencé à décoller du fond, une chaîne du chalard arrière a cassé par suite d'une déformation imprévue des chaînes. Cette déformation des chaînes en présentant les chaînes avec la marée montant déjà comme nous sommes obligés de le faire, est une opération de précision excessivement délicate. Une erreur d'une ou deux mailles de chaîne suffit pour que l'effort soit inégalement réparti et que la rupture de la chaîne qui travaille le plus puisse se produire. C'est ce qui est arrivé. Naturellement les chaînes de l'autre bout du chalard ont été elles aussi supportées tout l'effort de l'arrière jusqu'au plein de la mer, et l'une d'elles a cassé ce qui était prévu après la première rupture. »

Le sous-marin a été franchement redressé mais il est probable qu'il reprendra à marée basse son inclinaison primitive. Les huit chaînes vont être remplacées par des chaînes plus fortes gardées en réserve et les opérations reprendront aussitôt le changement fait. »

La voix « officielle » semble optimiste

Le communiqué de M. le vice-amiral Bellue laisse l'avenir dans la « vague ». J'essayai d'avoir une précision, une probabilité pour la suite des opérations actuellement engagées.

M. le lieutenant de vaisseau Dambrière, officier d'ordonnance de M. le Préfet maritime, me commenta ainsi les événements : « Nous avons fait venir de Cherbourg de grosses chaînes de 60 millimètres qui sont arrivées hier. C'est par celles-là que nous allons remplacer toutes les chaînes des chalands. »

Comme nous n'avons plus besoin de ces longues chaînes de 30 mètres que nous utilisons en radoub, nous les avons fait couper en deux. Il se trouve donc que nous avons